



SYNDICAT INTERCOMMUNAL ELECTRIQUE DU PAYS CHARTRAIN (Siren : 252855903)

FICHE SIGNALETIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Syndicat mixte fermé
Syndicat à la carte	non
Commune siège	Lucé
Arrondissement	Chartres
Département	Eure-et-Loir
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	11/01/1922
Date d'effet	11/01/1922

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Nombre de sièges dépend de la population
Nom du président	M. Christian PAUL-LOUBIERE

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	12-14 Rue du Président Kennedy
Numéro et libellé dans la voie	BP 29
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	28111 LUCE cedex
Téléphone	02 37 91 80 10
Fax	02 37 91 80 41
Courriel	courrier@rseipc.fr
Site internet	www.rseipc.fr

Profil financier

Mode de financement	Contributions budgétaires des membres
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	100 647
Densité moyenne	110,12

Périmètres

Nombre total de membres : 74

- Dont 71 communes membres :

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
28	Amilly (212800064)	1 922
28	Bailleau-le-Pin (212800213)	1 544
28	Bailleau-l'Evêque (212800221)	1 210
28	Barjouville (212800247)	1 724
28	Berchères-les-Pierres (212800353)	1 001
28	Berchères-Saint-Germain (212803381)	784
28	Billancelles (212800403)	312
28	Blandainville (212800411)	217
28	Briconville (212800601)	186
28	Cernay (212800676)	87
28	Challet (212800684)	448
28	Champhol (212800700)	3 730
28	Charonville (212800817)	314
28	Chauffours (212800957)	286
28	Chuisnes (212800999)	1 080
28	Cintray (212801005)	421
28	Clévilliers (212801021)	740
28	Coltainville (212801047)	946
28	Corancez (212801070)	415
28	Courville-sur-Eure (212801161)	2 867
28	Dammarie (212801229)	1 573
28	Dangers (212801286)	444
28	Epeautrolles (212801393)	195
28	Ermenonville-la-Grande (212801419)	328
28	Ermenonville-la-Petite (212801427)	177
28	Fontaine-la-Guyon (212801542)	1 731
28	Fontenay-sur-Eure (212801583)	870
28	Fresnay-le-Comte (212801625)	353
28	Fresnay-le-Gilmert (212801633)	214
28	Fruncé (212801674)	392
28	Gasville-Oisème (212801732)	1 360
28	Gellainville (212801773)	620
28	Jouy (212802011)	1 973
28	La Bourdinière-Saint-Loup (212800486)	639
28	Landelles (212802037)	621
28	Le Coudray (212801104)	4 301
28	Le Favril (212801484)	347
28	Les Châtelliers-Notre-Dame (212800916)	128
28	Lèves (212802094)	5 862

28	Lucé (212802185)	16 907
28	Luisant (212802201)	7 080
28	Luplanté (212802227)	398
28	Magny (212802250)	662
28	Mainvilliers (212802292)	10 504
28	Marchéville (212802342)	535
28	Meslay-le-Grenet (212802458)	300
28	Mignières (212802532)	990
28	Mittainvilliers (212802540)	514
28	Morancez (212802698)	1 681
28	Nogent-le-Phaye (212802789)	1 389
28	Nogent-sur-Eure (212802813)	524
28	Ollé (212802862)	621
28	Orrouer (212802904)	286
28	Pézy (212802979)	247
28	Poisvilliers (212803019)	435
28	Pontgouin (212803027)	1 398
28	Prunay-le-Gillon (212803092)	1 033
28	Saint-Arnoult-des-Bois (212803241)	903
28	Saint-Aubin-des-Bois (212803258)	1 003
28	Saint-Denis-des-Puits (212803332)	141
28	Saint-Eman (212803365)	113
28	Saint-Georges-sur-Eure (212803373)	2 518
28	Saint-Germain-le-Gaillard (212803399)	330
28	Saint-Luperce (212803506)	891
28	Saint-Prest (212803589)	2 130
28	Sandarville (212803654)	399
28	Sours (212803803)	2 023
28	Thivars (212803886)	1 054
28	Vérigny (212804025)	314
28	Ver-lès-Chartres (212804033)	890
28	Villebon (212804140)	72

- Dont 3 groupements membres :

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature juridique
28	CC de la Beauce Vovéenne (242852499)	CC
28	CC du Pays Courvillois (242852481)	CC
28	CC du Pays de Combray (242852473)	CC

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 5

Compétences exercées par le groupement
Production, distribution d'énergie
- Electricité, Gaz

à titre principal, distribution et production de l'énergie électrique activité relevant du domaine de la transmission et du traitement de l'information et de celui de l'énergie (établissement, exploitation, mise à disposition de réseaux et infrastructures, gestion de services y correspondant, passation de contrat, expertise financière, technique et juridique). réalisation, gestion et exploitation de toute base de données d'intérêt général et de procédés de transmission d'information à distance par câble ou voie hertzienne. à titre optionnel, maîtrise d'ouvrage des travaux d'éclairage des communes ou des communautés de communes ou d'agglomération lorsqu'elles sont compétentes études concernant le transport, le stockage, la distribution et l'utilisation du gaz. organisation de la distribution publique du gaz, soit en concession ou régie.

Développement et aménagement économique

- Création, aménagement, entretien et gestion de zone d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale ou touristique

Et par substitution à leurs communes membres situées sur le périmètre du SEIPC pour la compétence éclairage public à l'intérieur des zones d'activités économiques, ? La Communauté d'agglomération Chartres Métropole (pour les communes d'Amilly, Bailleau-l'Evêque, Berchères les Pierres, Berchères Saint Germain, Briconville, Challet, Champhol, Cintray, Clévilliers, Coltainville, Corancez, Le Coudray,, Fontenay sur Eure, Fresnay le Gilmert, Gasville-Oisème, Gellainville, Jouy, Lèves, Lucé, Luisant, Mainvilliers, Meslay le Grenet, Morancez, Nogent le Phaye, Nogent sur Eure, Poisvilliers, Prunay le Gillon, Saint Georges sur Eure, Saint Prest, Sours, excepté Chartres et Houville la Branche appartenant au syndicat départemental d'électricité) ? La Communauté de communes du Bois Gueslin ? La Communauté de communes du Pays Courvillois (pour les communes de Billancelles, Chuisnes, Courville, Dangers, Le Favril, Fontaine-la-Guyon, Fruncé, Landelles, Mittainvilliers, Orrouer, Pontgouin, Saint-Arnoult-des-Bois, Saint-Germain-le-Gaillard, Saint-Denis-des-Puits, Saint-Luperce, Vérigny, Villebon excepté Friaize et Le Thieulin appartenant au syndicat départemental d'électricité) ? La Communauté de communes du Pays de Combray (pour les communes de Bailleau-le-Pin, Blandainville, Cernay, Charonville, Les Châtelliers-Notre-Dame, Chauffours, Epeautrolles, Ermenonville-la-Grande, Ermenonville-la-Petite, Luplanté, Magny, Marcheville, Ollé, Saint-Eman, Sandarville excepté Illiers-Combray, Méréglise, Saint-Avit-les-Guespières et Vieuvicq appartenant au syndicat départemental d'électricité.

Par substitution

Infrastructures

- Eclairage public

? Développement, renouvellement et fonctionnement des installations et réseaux d'éclairage public. Cette compétence optionnelle comprend : ? la maîtrise d'ouvrage des installations, ? la maintenance, l'exploitation, l'énergie, ? ainsi que toutes opérations afférentes au développement, au renouvellement et au fonctionnement des installations et réseaux d'éclairage public et des équipements associés. Le Syndicat peut réaliser les investissements en matière d'éclairage public pour le compte des personnes morales non membres concernées, dans les conditions prévues par la loi, et fixées par le comité syndical.

Autres

- NTIC (Internet, câble...)

Et par substitution à leurs communes membres situées sur le périmètre du SEIPC pour la compétence en matière de communications électroniques telle que prévue à l'article L. 1425-1 du CGCT, ? La Communauté de communes du Pays Courvillois (pour les communes de Billancelles, Chuisnes, Courville, Dangers, Le Favril, Fontaine-la-Guyon, Fruncé, Landelles, Mittainvilliers, Orrouer, Pontgouin, Saint-Arnoult-des-Bois, Saint-Germain-le-Gaillard, Saint-Denis-des-Puits, Saint-Luperce, Vérigny, Villebon) ? La Communauté de communes du Pays de Combray (pour les communes de Bailleau-le-Pin, Blandainville, Cernay, Charonville, Les Châtelliers-Notre-Dame, Chauffours, Epeautrolles, Ermenonville-la-Grande, Ermenonville-la-Petite, Luplanté, Magny, Marcheville, Ollé, Saint-Eman, Sandarville) ? La Communauté de communes de la Beauce Vovéenne, pour la commune de Pézy. Compétence : 2) - Le Syndicat est en outre compétent pour : - L'établissement, l'exploitation et la mise à disposition d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques dans les conditions prévues par la loi ; - La réalisation de toute prestation, acquisition ou travaux nécessaires au développement de ces infrastructures et réseaux ; - La gestion des services correspondant à ces infrastructures et réseaux ; - La passation de tout contrat nécessaire à l'exercice de ces activités ; - L'expertise financière, technique et juridique de toute question intéressant la réalisation, l'exploitation et la mise à disposition d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques.

Par substitution

- Autres

Création, entretien et exploitation des infrastructures de charges nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables

Adhésion à des groupements

Pas d'adhésion à un groupement

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2015 - millésimée 2012)